



Non respect du jugement

Par **Laeti7**, le **28/05/2019** à **12:15**

Bonjour,

J ai récupéré la garde de mon fils aujourd'hui âgé de 15 ans en octobre 2017. Son père habitant Quimper, ne respecte pas le jugement. Mon fils n a vu son père que 6 fois depuis 2 ans. Mon fils n est pas demandeur pour se rendre chez lui. Son père à pourtant des droits d hébergements un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Puis je faire une assignation devant le juge pour abandon de famille?

Par **Visiteur**, le **28/05/2019** à **13:42**

Bonjour

Vous allez un peu vite!...Le droit de visite et d'hébergement est un droit accordé au parent qui en bénéficie et non un devoir qui lui incombe, par voie de conséquence, il n'est pas possible de forcer le parent à exercer ce droit et pas davantage de m'accuser d'abandon !

Vous , qui avez la garde effective de l'enfant, pouvez demander la révision des modalités du droit de visite et d'hébergement devant le juge aux affaires familiales et demandez la révision de la pension à la hausse.

Par **Laeti7**, le **28/05/2019** à **13:59**

Merci pour votre réponse .